

mandat relatifs à la sécurité et exploiter ce marché apparemment lucratif par rapport aux aspects relatifs à la santé. Le Centre doit donc être considéré comme un organisme vraiment national afin d'accroître la pénétration des marchés dans toutes les régions du Canada. Dans le cadre de son mandat, le Centre doit principalement s'efforcer de répondre aux intérêts des travailleurs canadiens; cependant, s'il vend davantage ses produits à l'étranger, il pourra également financer ses activités nationales. Le Centre doit offrir des ensembles de produits et services de manière à assurer un financement de base prévisible qui ne dépende pas des ventes individuelles. Et, le Centre ne doit pas créer un important service de marketing, mais plutôt se servir de ses relations spéciales avec d'autres organismes et associations et des canaux de distribution existants.

En résumé, les stratégies du plan d'entreprise du Centre portent sur les produits et services d'information qui peuvent être offerts au moyen de la technologie du disque compact. Il propose de développer les marchés existants et de trouver de nouveaux débouchés pour les produits actuels. Il insiste aussi sur la commercialisation des produits relatifs à la sécurité et il suggère d'offrir, dans la mesure du possible, des ensembles de services et recommande de les commercialiser au moyen des canaux de commercialisation existants et des arrangements spéciaux conclus avec d'autres organismes et associations.

Alors, madame la Présidente, il est essentiel que l'assurance financière du Centre canadien d'hygiène et de santé au travail soit solide à long terme. Le plan d'entreprise du Centre établi par son conseil d'administration expose plusieurs stratégies qui permettront au Centre d'établir les mécanismes nécessaires pour s'autofinancer dans un proche avenir comme une entreprise. Le plan contient également des recommandations concernant le financement des coûts de développement des produits et des marchés du Centre et des coûts des immobilisations existantes et nouvelles, et certains changements structurels.

Les principes qui ont présidé à la définition de ces stratégies financières voulaient qu'elles suivent généralement les méthodes généralement acceptées dans le secteur privé. Selon l'hypothèse posée, pour que le Centre fonctionne comme une entreprise, il doit s'autofinancer comme une entreprise; et telle est l'intention du gouvernement actuel. Bien sûr, quand on parle d'autofinancement, chez les libéraux et les néo-démocrates, ce n'est pas un terme auquel ils sont habitués.

Le plan d'entreprise confirme la décision du gouvernement selon laquelle il est tout à fait possible d'assurer

Initiatives parlementaires

l'autosuffisance financière du Centre et d'atteindre cet objectif d'ici quelques années.

Madame la Présidente, pour démontrer davantage l'engagement pris par le gouvernement actuel à l'égard de la santé et de la sécurité au travail au Canada, mais également pour assurer aux députés, aux clients qui font appel aux services du Centre et, en particulier, au personnel du Centre qu'il continuera de s'acquitter de ses activités et de son mandat importants, le ministre a déjà pressenti le Conseil du Trésor afin d'obtenir les fonds nécessaires pour assurer ce financement provisoire. Le montant de ce financement provisoire sera toutefois le résultat de l'analyse du plan de mise en oeuvre détaillée et conforme à la politique gouvernementale du recouvrement des coûts.

Le plan d'entreprise expose donc les stratégies générales que le Centre doit suivre pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance financière, mais le Centre canadien d'hygiène et de santé au travail devra encore procéder à de nombreux travaux de planification approfondis et détaillés avant de pouvoir le mettre en application et l'inclure dans le plan opérationnel pluriannuel qui doit être présenté au plus tard le 30 septembre de cette année.

Madame la Présidente, j'ai déclaré que le gouvernement a l'intention d'asseoir le Centre sur des bases solides et, en même temps, de renforcer l'impartialité et le caractère distinct unique des activités du Centre.

Le ministre a donc demandé au Conseil du Trésor l'autorisation de constituer une base financière solide au Centre et de lui offrir les outils financiers nécessaires afin de bien gérer ses dépenses et ses recettes.

[Traduction]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je voudrais profiter des quelques minutes qui restent pour faire quelques remarques sur la motion à l'étude, dont je rappelle le libellé:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Il est important de donner suite au débat sur cette motion. Je voudrais signaler le dévouement de notre porte-parole, qui est allé visiter le centre et qui a consacré beaucoup de son temps à ce dossier. En effet, le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke s'intéresse vivement aux questions de santé et de sécurité au travail dans notre pays. C'est un domaine qui a un rapport direct avec une industrie de ma région, dans la province d'où nous venons tous les deux. Je parle, bien sûr, de l'industrie forestière. Nombre de travailleurs de cette industrie subissent des blessures.